

DÉPENSES.

Assesseeurs	\$1,868.90
Auditeurs.....	100.00
Examineurs.....	1,550.00
Gouverneurs	2,000.00
Remises	460.00
Annonces	537.40
Impressions	607.42
Papeterie	83.31
Police de garantie du trésorier	40.00
Honoraires des officiers du Collège.....	1,200.00
M. McKay, agent, (Bonus.....)	150.00
Commission sur collection.....	335.30
Frais judiciaires.....	150.70
“ de législation.....	745.89
Timbres postes	112.69
Cochers.....	24.25
Télégrammes	8.80
Escompte sur chèques.....	6.28
Portiers.....	66.00
Balance en mains, le 8 juillet 1892.....	5,500.60
	\$15,647.54

A. DAGENAIS, M. D.,

*Trésorier du Collège des Médecins et Chirurgiens
de la P. Q.*

Quelques membres du Collège ont demandé qu'en outre des *Dépenses et Recettes*, on fit aussi mention de l'*Actif* et du *Passif*. Il n'y a aucun passif. L'actif se chiffre facilement. Il comprend cinq parts de la Banque de Montréal, valant chacune 220 p. 100, les dépôts dans les banques et enfin tous les arrérages dûs par les membres du Collège pour la contribution annuelle. Quel est le montant de ces arrérages ? C'est ce que personne n'a pu établir lors de l'assemblée. Il serait cependant très opportun que l'on sût au juste à quoi s'en tenir sur ce sujet. De l'aveu même du Régistrare, la contribution annuelle est généralement payée d'une manière très irrégulière. La plupart des membres qui la paient ne l'acquittent guère que tous les trois ans, quelques jours avant l'assemblée triennale, évidemment dans le seul but de s'assurer leur droit de vote à l'élection des Gouverneurs. Il en est qui ne l'ont pas payée depuis six ans ou même davantage. Or cette négligence a été cause que, cette année, plusieurs membres se sont vus privés de leur droit de vote, attendu que pour pouvoir prendre part et voter à l'élection des Gouverneurs, chaque membre doit avoir payé ses contributions et arrérages *avant* le 1er juillet qui précède immédiatement l'élection.

Une assez vive discussion s'est engagée, à ce propos, au cours de laquelle plusieurs membres qui ne s'étaient acquittés qu'*après*